

**Parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur
Jean-Leman à Candiac**

Avis de projet

TABLE DES MATIÈRES

1. Initiateur du projet _____	1
2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet _____	2
3. Titre du projet _____	3
4. Objectifs et justification du projet _____	4
5. Localisation du projet _____	5
6. Propriété des terrains _____	6
7. Description du projet _____	7
8. Composantes du milieu et principales contraintes _____	8
9. Principaux impacts appréhendés _____	9
10. Calendrier de réalisation du projet _____	10
11. Phases ultérieures et projets connexes _____	11
12. Modalités de consultation du public _____	12
13. Remarque _____	13
Annexe A Carte _____	A-1
Annexe B Liste des lots affectés _____	B-1

1. INITIATEUR DU PROJET

Nom : Ministère des Transports du Québec
Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

Adresse : 245, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec) J6K 3C3

Téléphone : (450) 698-3400

Télécopieur : (450) 698-3452

Courriel : bmccann@mtq.gouv.qc.ca

Responsable du projet : Bernard McCann

2. CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET

Aucun consultant n'a été mandaté pour rédiger l'avis de projet.

3. TITRE DU PROJET

Parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac.

4. OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Parachever l'autoroute 30 en vue de :

- faciliter le contournement de la grande région de Montréal par le sud et désengorger les ponts ainsi que le réseau routier métropolitain;
- assurer une desserte autoroutière efficace de l'ouest de la Montérégie;
- structurer l'ensemble du réseau autoroutier de la Montérégie (autoroutes 10, 15, 20 et 40) autour de cet axe et permettre de satisfaire les besoins des entreprises quant à l'accès aux marchés de l'Ontario, des États-Unis et des provinces maritimes.

Résoudre un certain nombre de problématiques locales, dont :

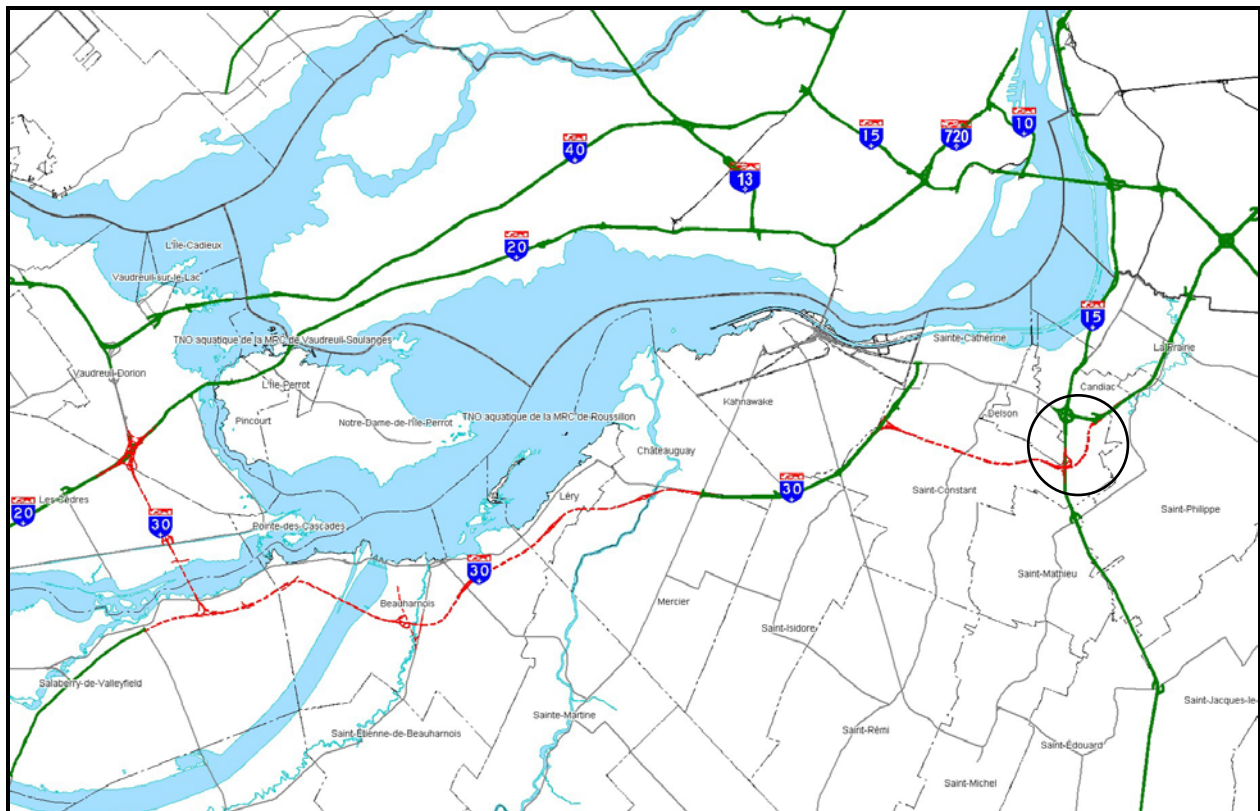
- séparer les déplacements locaux et de transit : permettre aux véhicules en contournement de Montréal, et à destination (ou provenance) du pont Honoré-Mercier ou de l'ouest de la Montérégie, de contourner le milieu urbanisé de ce secteur;
- améliorer globalement les conditions de circulation dans ce secteur en offrant un nouvel axe de transport pour les véhicules en transit.

5. LOCALISATION DU PROJET

Le projet sera réalisé sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Roussillon, dans les municipalités suivantes :

- Saint-Philippe;
- Candiac.

On retrouvera en annexe, une liste des lots et cadastres touchés par le projet.



6. PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Le ministère des Transports ne possède aucun des terrains nécessaires à la réalisation du projet. Au total, il doit acquérir environ 26 hectares, lesquels se retrouvent en zone agricole.

7. DESCRIPTION DU PROJET

Le tracé de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac, traverse des terres agricoles situées au sud des quartiers urbanisés de la municipalité de Candiac. Ce tracé, comportant deux voies rapides dans chaque direction, couvre une distance de 3,4 km.

Ce tronçon autoroutier débute par une surélévation nécessaire au franchissement de l'autoroute 15. Après s'être rapproché du niveau du sol, le tronçon doit à nouveau franchir en surélévation une infrastructure du Canadien Pacifique, puis revenir au niveau du sol à la hauteur du rang Saint-André. Enfin, une dernière surélévation est nécessaire à la hauteur de l'échangeur Jean-Leman afin de permettre les passages du chemin d'accès vers Saint-Philippe et du tronçon est (existant) de l'autoroute 30.

8. COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES

Le projet se situe essentiellement au sud de la zone urbanisée de la MRC de Roussillon et en zone agricole. Les contraintes prévisibles sont :

- acquisition de près de 26 hectares de terrains;
- terres agricoles de bonne qualité (une partie étant en friche);
- enclavement de certaines terres entre la zone blanche et l'autoroute;
- présence de bâtiments résidentiels à proximité;
- un étang artificiel à proximité;
- présence d'autres infrastructures de transport;
- présence de bâtiments industriels et d'une zone industrielle en développement au sud de Delson et Candiac et dans l'axe de l'autoroute 15.

La population est préoccupée par les sujets suivants :

- dégradation du paysage;
- pollution sonore;
- pollution de l'air;
- poussières et saletés.

9. PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS

Les principaux impacts appréhendés sont :

- acquisition nécessaire de 26 hectares de terrains;
- impacts sur les activités agricoles;
- pollution sonore;
- impacts visuels;
- désagréments de la construction (poussières, bruit, circulation, etc.).

10. CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

La réalisation de ce projet est prévue de 2006 à 2008.

11. PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES

Le projet est lié étroitement à la réalisation des tronçons de l'autoroute 30 :

- au sud de Saint-Constant, Delson et Candiac;
- entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion.

12. MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

- Le ministère des Transports prévoit informer et consulter ses partenaires, le public et les organismes du milieu dans le cadre de ce projet.

13. REMARQUE

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le : 2004-05-17
Date

Par : 
Bernard Caron, ing., directeur

/nb

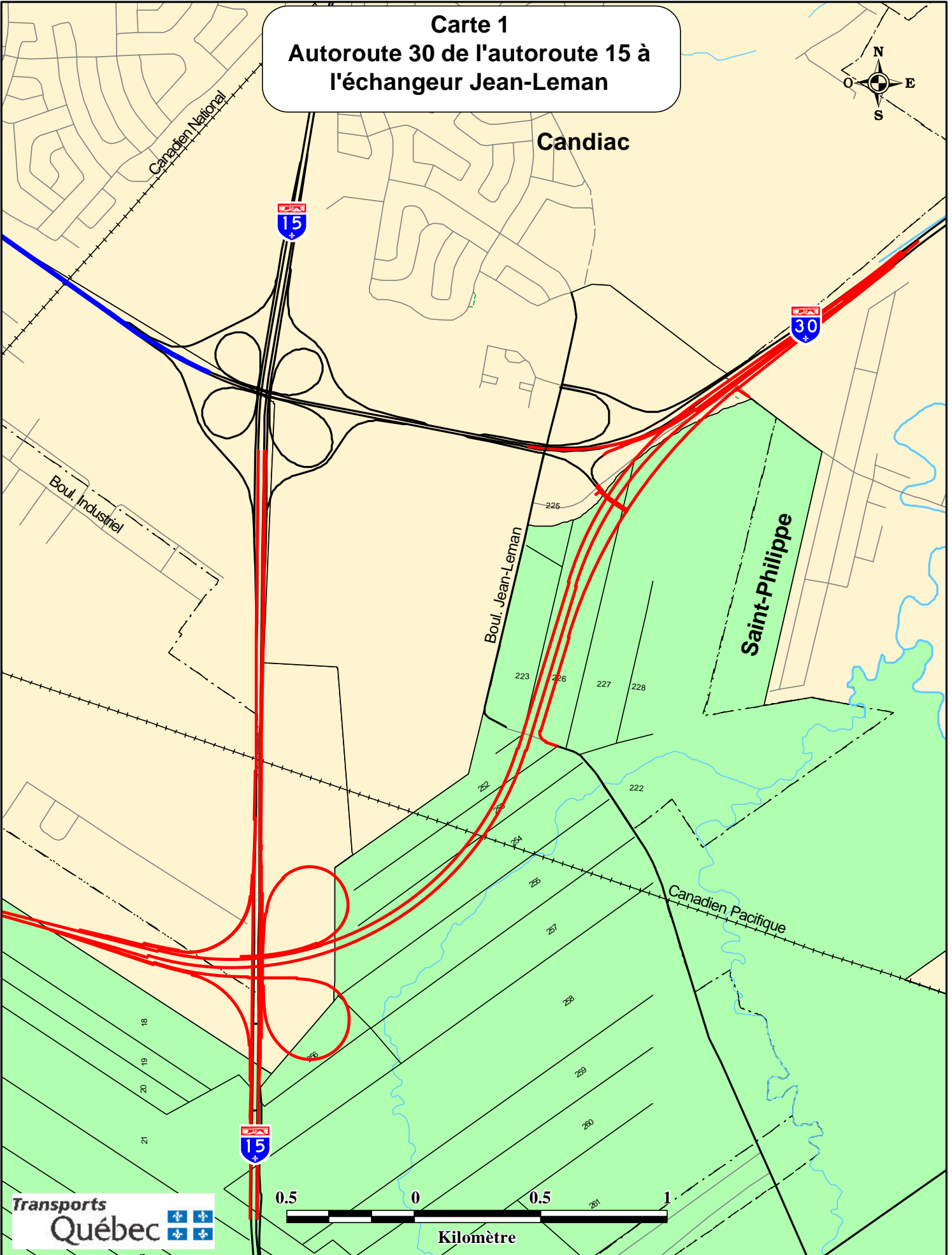
Annexes



Carte 1
Autoroute 30 de l'autoroute 15 à
l'échangeur Jean-Leman



Candiac



Annexe B Liste des lots affectés

Liste des lots affectés par le tracé

Cadastre	No de lot rénové
Cadastre du Québec	2 092 051
Cadastre du Québec	2 095 028
Cadastre du Québec	2 095 029
Cadastre du Québec	2 095 030
Cadastre du Québec	2 095 031
Cadastre du Québec	2 095 032
Cadastre du Québec	2 095 033
Cadastre du Québec	2 095 034
Cadastre du Québec	2 095 035
Cadastre du Québec	2 095 137
Cadastre du Québec	2 095 139
Cadastre du Québec	2 095 140
Cadastre du Québec	2 095 175
Cadastre du Québec	2 426 521
Cadastre du Québec	2 426 522
Cadastre du Québec	2 426 523
Cadastre du Québec	2 426 525
Paroisse de Saint-Philippe	P.228